

# FICHE DE POSTE

## RECRUTEMENT MAITRE DE CONFERENCE ASSOCIE DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE SESSION 2022

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

|  |   |
|--|---|
| <b>Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence associé des ENSA à mi-temps (160h/an)</b><br><br>Champ disciplinaire : Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU) | Catégorie statutaire : A<br><br>Corps : Maîtres de Conférences (MCF)<br><br>Code corps : PROFARCH<br><br><i>Date de la prise de fonction : 01/09/2022</i> |
|--|---|

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche**

**Emploi(s) Type :**  
**Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur – ERENS002**

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**  
École nationale supérieure d'architecture de Nantes  
Adresse : 6 quai Françoise Mitterrand - BP 16202 – 44262 Nantes Cedex 2

### Missions et activités principales

**L'ensa Nantes recrute un enseignant(e) chercheur(e) à mi-temps (160 heures par an) ayant une compétence dans le domaine Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU).**

**Ses missions sont les suivantes :**

#### **Définir et assurer un projet pédagogique :**

En fonction de l'organisation adoptée dans le programme d'enseignement habilité, l'enseignant/e sera amené/e à s'impliquer dans une équipe existante pour la renforcer, et/ou de co-construire un enseignement en co-coordination avec un/e enseignant/e titulaire. Sur la base des programmes habilités, il/elle devra donc posséder une réelle capacité de travail collectif et d'intégration.

Enseignements à assurer par cycle de formation (1er, 2ème ou autres diplômes : DPEA, FPC ...), nombre

d'heures et modes pédagogiques correspondants.

(Le/la candidat/e sera particulièrement amenée à renforcer l'équipe enseignante de Licence 1 ( Semestre 1 ou 2). En ce sens il/elle devra montrer des capacités d'adaptation auprès d'étudiants primo-rentrants, et s'inscrire dans une pédagogie de la conception du projet architectural ouverte et diversifiée, mettant en œuvre des outils multiples à des échelles différentes.).

En cohérence avec le projet pédagogique de l'école, le/la candidat/e devra manifester une attention à une démarche transdisciplinaire du projet convoquant l'ensemble des domaines de compétences de la discipline et une capacité de les mettre en lien pour la fabrication du projet. Cette posture transdisciplinaire doit également permettre de dégager une compréhension critique des processus d'édification et d'aménagement et les enjeux contemporains auxquels ils font face. Il ou elle sera capable de faire de ces enjeux (environnementaux, sociaux et culturels) un levier pour imaginer de nouveaux réagencements des formes architecturales et urbaines et d'éventuelles recompositions dans les métiers de l'architecte et son organisation.

Dans tous les cas, le/la candidat/e devra être en mesure d'assurer :

- la participation en duo avec un titulaire d'une UE de projet ;
- un enseignement pratique dans le cadre de travaux dirigés ;
- un enseignement théorique dans le cadre de cours magistraux.

**- Autres tâches**

Suivi des stages notamment.

Au-delà des obligations de service d'enseignement en présence d'étudiants (160 heures équivalent TD sur un seul ou les deux semestres de l'année universitaire), il est attendu du candidat qu'il participe pleinement aux autres missions directement liées à l'activité pédagogique (production de documents pédagogiques, réunions de coordination, jurys, relations internationales, suivi des stages et des mises en situation professionnelles de la HMONP, procédure de recrutement des candidats étudiants,...) et à la vie institutionnelle de l'établissement.

Par ailleurs, il sera apte à suivre un mode collégial de fonctionnement en participant à la coordination des programmes et l'animation des groupes de travail.

**Charges horaires d'enseignement et de recherche**

160 heures

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences associés des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par le décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Expériences et compétences souhaitées**

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Nécessairement architecte exerçant la maîtrise d'œuvre.

Il/elle devra attester d'une réelle capacité théorique et réflexive sur la pratique opérationnelle.

Capable de s'intégrer à des équipes enseignantes pluridisciplinaires, il/elle devra montrer une réelle ouverture aux autres champs disciplinaires en contribuant à la nécessaire articulation des savoirs et démarches.

**Savoir-être (compétences comportementales) :**

- capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants ;
- capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation

- capacités de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

**Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil**

Architecte DPLG ou DE-HMONP ou équivalent.

*Rappel des textes :*

Peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps des personnalités françaises ou étrangères exerçant une activité professionnelle principale hors enseignement et remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

Installée depuis 10 ans sur l'île de Nantes, l'ensa de Nantes dispose de bâtiments construits par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal), au sein du « quartier de la création » dont elle est un acteur important.

L'établissement est fortement impliqué dans la politique de site avec l'Université de Nantes et les autres établissements d'enseignement supérieur. L'ensa Nantes développe un partenariat stratégique au sein de l'Alliance Centrale-Audencia-Ensa Nantes. Elle est « établissement associé » à l'école doctorale SPI (Sciences pour l'ingénieur) et impliquée dans l'école doctorale STT (Sociétés, Temps, territoires).

Parallèlement au cursus de formation initiale conduisant au diplôme d'État d'architecte et à la HMONP, l'ensa Nantes développe seule ou avec ces établissements, quatre formations de second cycle : deux DPEA en « Architecture Navale » et de « Scénographe » ; le master Villes et territoires, co-habilité par l'Université de Nantes ; le master VEU Villes environnement urbain en partenariat avec l'École Centrale de Nantes. Dans le cadre de l'Alliance, l'ensa Nantes offre depuis septembre 2008 un double cursus architecte ingénieur/e-architecte avec l'École Centrale de Nantes, depuis 2018 un double cursus Architecte Urbaniste en lien avec le Master Ville et Territoires. Depuis 2016 elle déploie un « Bachelor of Architecture and Urbanism » à l'Île Maurice. D'autres projets de formations conjointes sont en cours.

**Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement**

« L'activité scientifique de l'ENSA Nantes est traduite dans les activités du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités constitue l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Il est situé à l'ENSA Nantes et à Centrale Nantes (voir <https://aau.archi.fr/crenau/>).

En 2022, le CRENAU compte 83 membres dont 33 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 25 doctorants, 4 d'appui et soutien à la recherche permanents (gestion, communication,

documentation, informatique), 21 associés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes, Montpellier et Lyon, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBANM. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens.

Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU. Dans ce cadre, ils développent de nombreux thèmes liés aux ambiances architecturales et urbaines, aux modèles, instruments et politiques de l'action publique territoriale, à la réalité virtuelle et augmentée, aux cartographies et représentations sensibles de l'environnement construit, à l'adaptation des villes aux changements climatiques, etc.

Le CRENAU est membre de deux écoles doctorales – l'ED SPI (Sciences pour l'ingénieur) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international, comme en témoignent les collaborations avec des équipes internationales (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse), l'essor du Réseau International Ambiances fondé en 2008, la création d'une revue internationale du même nom et la mise en œuvre d'un GDRI CNRS de 2013 à 2017. Il a été lauréat de contrats de recherche financés par les organismes nationaux (ANR, ADEME, PUCA, Région Pays de la Loire) et européens.

**Liaisons hiérarchiques :** Sous l'autorité du Directeur de l'établissement

**Liaisons fonctionnelles :** L'enseignant est en lien avec la directrice des formations et de la politique de site, la directrice des études, l'équipe enseignante, le service des études, le conseil pédagogique et scientifique.

### **Dossier de candidature**

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignement) ainsi que la situation professionnelle actuelle du candidat.
- Une note mettant en évidence les propositions pédagogiques en lien avec les attentes, et les positionnements de recherches (3 pages maximum).
- Un document présentant une « sélection de travaux » (10 à 15 pages maximum) peut accompagner le dossier.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Dépôt des candidatures :** La date de réception des dossiers de candidature est fixée au **27 juin 2022** (délai

de rigueur).

Les dossiers devront être adressés uniquement par voie électronique à :

-**Martine CORNUAILLE**, Chargée des Ressources Humaines, [martine.cornuaille@nantes.archi](mailto:martine.cornuaille@nantes.archi)

**Copie :**

-**Sophie CLEMENT**, Directrice des formations et de la politique de site, [sophie.clement@nantes.archi](mailto:sophie.clement@nantes.archi)

Le mail portera en objet la mention « recrutement d'un maître assistant associé dans le TPCAU-Licence-n°1 et le NOM du candidat.

**Informations :**

**Eric LENGEREAU**, Directeur de l'ensa Nantes, [eric.lengereau@nantes.archi](mailto:eric.lengereau@nantes.archi)

**Sophie CLEMENT**, Directrice des formations et de la politique de site, [sophie.clement@nantes.archi](mailto:sophie.clement@nantes.archi)

**Sylvain GASTE**, Maître de conférence, Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU), [sylvain.gaste@nantes.archi](mailto:sylvain.gaste@nantes.archi)

**Léa MOSCONI**, Maîtresse de conférence, Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU), [lea.mosconi@nantes.archi](mailto:lea.mosconi@nantes.archi)

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par un jury de sélection de l'ensa Nantes.

**Les candidats dont le dossier sera sélectionné seront informés le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une audition à l'école ou en visio la semaine du 4 juillet 2022.**